



Equipement §)	
Feux de route	HCR (E)
Feux de croisement	HCR (E)
Feux de position	A (E) dans HCR
Feux rouges	R (E)
Feux stop	Sl (E)
Clignoteurs	av l (E)   4/5 (E)   ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E)   I (E)   ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E)     ar 1/CH 1 1107 01
Feux complémentaires	
Eclairage plaque	1/ séparé
Essuie-glace	1/ balai avec 2 lave-glace
Avertisseurs	LUCAS 6H et 1001 ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	C O L E S	Hydra Transit 25 T
Homologation N°	CH 5165 04	
Carrosserie	camion-grue	
Places	total 1	avant
Poids à vide	22200	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 46,26
Poids total	22200	Cylindrée 9082

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Véhicule spécial : poids total = 22 200 kg, porte à faux AR = dépasse les 80 % de l'empattement, longueur = 10 460 mm.
- \*\* ) Transmission : avec embrayage hydraulique; verrouillage mécanique sel. OCE art. 20/4; frein à ressorts.
- \*\*\* ) Direction : le dispositif de direction hydrostatique pour le véhicule au travail est déclenché automatiquement lorsque la cabine est en position de circulation.
- x ) Entraînement : sur toutes les roues avec déclenchement de la traction arrière.
- + ) Frein auxiliaire : pression de service passant par soupape de garde à 4 circuits; libération de secours par tirette dans cabine (plombage non exigé); libération de secours mécanique par vis dans les cylindres à ressort.
- ++ ) Mesure du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 21,3 km/h, 30UT = 87,5 dB/A.
- +++ ) Insonorisation : sortie d'air au carénage arrière du moteur recouverte par un écran d'absorption.
- § ) Equipement : livrable sur demande avec une rallonge de la flèche; contrôler le poids.

A noter dans le permis de circulation:

- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: les deux côtés de l'extrémité de la grue, l'arrière du véhicule, le porte à faux AR avec le signal selon OCE 35/4 et panneau avec feu de gabarit rouge;
- 139 - doivent être enlevés : les socles des béquilles;
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées;
- 141 - doivent être assurées : la cabine en position de circulation, la flèche doit être repliée et abaissée sur l'appui, la tourelle, le crochet de la grue fixée par un câble à l'arrière; la direction sur les roues arrière bloquée; le blocage hydraulique de la suspension doit être déclenché.

Lieu et date de l'homologation Zurich, 28.08.79 / Regensdorf, 13.09.79.

Service fédéral d'homologation